

BATIGERE

**AVENANT N° 12 A L'ACCORD SUR LE PLAN
D'EPARGNE ENTREPRISE AU SEIN DE BATIGERE
DU 28 JUIN 2002**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

♦ Les personnes morales composant les 3 UES de BATIGERE :

- UES BATIGERE ;

- UES QUADRAL ;

- UES CILGERE,

dont la liste est annexée au présent accord (Annexe 1),

Représentées par M. Nicolas ZITOLI, agissant en qualité de Directeur Général de la société INTERPART, ayant reçu mandat à cet effet,

♦ LOGEHAB, dont le Siège est 73 Grande rue Saint Cosme, 71100 Chalon-sur-saône, association déclarée sous le N° SIREN 778 560 847 , représentée par Monsieur Vincent BRETIN, agissant en qualité de Directeur Général,

D'UNE PART,

ET,

Les organisations syndicales représentatives du personnel, représentées par :

Pour l'UES BATIGERE :

- Pour la CFE/CGC, M. Luc PRIEM, en qualité de délégué syndical de l'UES BATIGERE ;

- Pour la CFDT, Mme Nathalie HIEULLE LE DUC et M. Jean-Marie CIECHOWICZ, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;

- Pour la CFTC, MM. Patrick TOUSSAINT et Serge BREMEC, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;

- Pour le SNPHLM, Mme Béatrice BAURAIN et M. Laurent L'HOMEL, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;

- Pour FO, MM. Dominique LEFRANC et Michel BIENCOURT, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;

- Pour la CGT, Mlle Séverine CHARPENTIER et M. Alain HEINZ, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE,

Pour l'UES QUADRAL :

- Pour le SNUHAB - CFE/CGC, M. Denis HORVATH, en qualité de délégué syndical de l'UES QUADRAL

Pour l'UES CILGERE :

- Pour le SNUHAB - CFE/CGC, Mme Marie KINNE, en qualité de déléguée syndicale de l'UES CILGERE ;
- Pour la CFTC, M. Paul OLESZCAK en qualité de délégué syndical de l'UES CILGERE,

Pour LOGEHAB

- Pour FO, M. Julien BRIFFOX, en qualité de délégué syndical de LOGEHAB ;

D'AUTRE PART

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

PREAMBULE

Dans le cadre de la réforme du 1% logement et consécutivement au traité de fusion en date du 14 octobre 2009, CILGERE CENTRE EST et le CIL DE L'YONNE, se sont rapprochés afin de créer le CIL LOGEHAB.

Antérieurement cette fusion, les collaborateurs de LOGEHAB étaient par ailleurs bénéficiaires de l'accord d'intéressement spécifique à l'UES CILGERE.

Afin de pérenniser la faculté d'investir leur prime d'intéressement dans le PEE BATIGERE, il convient de modifier le périmètre de ce dernier afin d'y inclure la nouvelle structure LOGEHAB.

Les signataires du Plan d'Epargne Entreprise BATIGERE se sont donc rapprochés afin de prendre acte de la modification du périmètre des structures comprises dans le PEE et ont décidé ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet d'élargir le périmètre des structures dont les collaborateurs peuvent bénéficier du PEE BATIGERE.

ARTICLE 2 – STRUCTURES INTEGREES AU PEE

La structure suivante intègre le périmètre du PEE BATIGERE :

- LOGEHAB, dont le Siège est 73 Grande rue Saint Cosme, 71100 Chalon-sur-saône, association déclarée sous le N° SIREN 778 560 847 .

ARTICLE 3 – PRISE D’EFFET

Les salariés de la structure nouvellement intégrée au PEE bénéficient des dispositions de ce dernier à compter de la signature du présent avenant.

ARTICLE 4 - DEPOT ET PUBLICITE

Le présent avenant sera déposé en deux exemplaires, dont un original, et en version électronique, à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Moselle, ainsi qu'au Secrétariat greffe du Conseil de Prud'Hommes de METZ.

Fait à Metz, le 30 avril 2010 en 9 exemplaires originaux.

Pour les personnes morales composant l'UES BATIGERE, l'UES QUADRAL, l'UES CILGERE, Pour les organisations syndicales représentatives du personnel des 3 UES :

UES BATIGERE :

M. Nicolas ZITOLI, agissant en qualité de Directeur Général de la société INTERPART, ayant reçu mandat à cet effet,

- CFE/CGC :
M. Luc PRIEM

Pour LOGEHAB

- CFDT :
Mme Nathalie HIEULLE LE DUC

M. Vincent BRETIN, agissant en qualité de Directeur Général de la LOGEHAB

M. Jean-Marie CIECHOWICZ

- CFTC :
M. Patrick TOUSSAINT

M. Serge BREMEC

- SNPHLM
Mme Béatrice BAURAIN

M. Laurent L'HOMEL

- FO :
M. Dominique LEFRANC

M. Michel BIENCOURT

- CGT :

Mlle Séverine CHARPENTIER

M. Alain HEINZ

UES QUADRAL :

- SNUHAB - CFE/CGC :
M. Denis HORVATH

UES CILGERE :

- SNUHAB - CFE/CGC :
Mme Marie KINNE

- CFTC :
M. Paul OLESZCZAK

LOGEHAB :

- FO:
M. Julien BRIFFOX

ANNEXE : Liste des personnes morales composant les 3 UES